ANNEXE 2
ANNEXE FINANCIERE

1. REMUNERATION DES PRODUITS ET SERVICES DES SOCIETES AU DISTRIBUTEUR :

Les prix de vente des produits et services des SOCIETES sont déterminés par LES SOCIETES avec les fournisseurs concernés.

LES SOCIETES se réservent le droit de modifier le pourcentage de la commission, telle que mentionnée ci-dessous, en fonction des conditions des fournisseurs, du marché et de toutes conditions dépendantes des autorités compétentes du pays.

L'UTILISATEUR END USER sera informé de tout changement relatif à ces conditions.

Type de transactions	**Commission TTC sur prix de vente (PDV)**
Transaction FLASH CASH	0.5% sur la valeur principale de la transaction Flash cash envoyée ou reçue.
Réabonnement CANAL+	3% (PDV)
Réabonnement EASYTV	3% (PDV)
Réabonnement STARTIMES	3% (PDV)
Recharge Téléphonique TELCOS ou Paquets Data (Airtel – Africell – Orange – Vodacom)	4% (PDV)
Recharge Paquets Data de Flashnet	5% (PDV)
FLASH PAY	1.5% (PDV)
*Envoi/Paiement Western Union - MoneyGram	0.5% du principal
*Envoi/Paiement MoneyGram	0.5% du principal
Recharge Data Konnect	**6% (PDV)**

**** Négociable à la signature du contrat***

*****Flash Services se réserve le droit de suspendre la promotion unilatéralement en informant ses partenaires.***

MODALITES DE FONCTIONNEMENT :

- Le compte FLASH APP de l'Utilisateur doit être crédité dans une agence du réseau Flash ou auprès d'un distributeur agréé par Flash disponible sur toute la RDC.
- Le commissionnement est versé à l'Utilisateur de façon automatique sur FLASH APP, lors de chaque vente.
- La compensation relative aux ventes et aux commissions perçues par L'UTILISATEUR se fera automatiquement sur FLASH APP lors de chaque transaction, et ce, pour chaque produit.